

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.512  
8 juin 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontière 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 7 juin 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Ras 1/ : Entre 6 h 20 2/ et 6 h 25 sept civils israéliens ont traversé la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) aux CA 1920-2772 3/ et ont travaillé au renforcement des barbelés le long de la LDA.

b) PO Hin : Entre 6 h 20 et 13 h 15 cinq civils israéliens ont traversé la LDA aux CA 1746-2778, quatre civils israéliens l'ont traversée aux CA 1731-2775 et deux membres des forces israéliennes l'ont traversée aux CA 1746-2781, et ils ont tous travaillé au renforcement des barbelés le long de la LDA. Entre 17 h 16 et 17 h 50 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la LDA.

c) PO Khiam : Entre 18 h 5 et 18 h 25 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la LDA.

d) PO Lab : Entre 19 h 20 et 19 h 27 six membres des forces israéliennes et un véhicule blindé de transport de troupe ont traversé la LDA aux CA 1649-2776. Entre 19 h 26 et 19 h 34 et entre 21 h 21 et 21 h 32, tir d'arme automatique et d'armes individuelles par les forces israéliennes à travers la LDA.

e) PO Mar : Entre 19 h 33 et 19 h 44 et entre 19 h 47 et 20 h 12 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la LDA.

2. Rapports sur les activités aériennes :

PO Khiam : Entre 11 h 14 et 11 h 16 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant d'est en ouest puis virant au sud-ouest, ont pénétré dans l'espace aérien libanais à partir du territoire occupé par Israël à l'est du PO et ont été observés en dernier lieu au sud-ouest du PO.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3/ CA : coordonnées approximatives.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

Le 6 juin :

- i) Entre 9 h 25 et 15 h 50 deux membres des forces armées israéliennes auraient pénétré en territoire libanais jusqu'à une distance de 200 m environ et auraient occupé une position à proximité de Meissej Jabal (CA 1991-2862), près du poteau-frontière 31 (CA 2002-2858). En outre, dix soldats auraient pénétré en territoire libanais au poteau-frontière 23 (CA 2009-2891) à proximité d'Aitaroum (CA 1944-2802), et 20 soldats auraient fait de même au poteau-frontière 20 à proximité de Yaroum (CA 1897-2761).
- ii) Entre 12 h 10 et 14 h 15 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien seraient tombés entre Yarine (CA 1723-2789) et El Jibbain (CA 1724-2806) à 30 à 60 m de l'endroit où se trouvait l'équipe de travail de la compagnie d'électricité, qui était accompagnée par un observateur de l'ONU.

Dans la nuit du 6 au 7 juin :

- iii) Des projectiles d'artillerie et d'armes automatiques tirés par intermittence à partir du territoire israélien seraient tombés à proximité de Naqoura (CA 1629-2805), Labrouna (CA 1644-2778), Aalma Ech Chabb (CA 1675-2786), El Jibbain (CA 1724-2806), Mhaibib (CA 1975-2842), Meissej Jabal (CA 1991-2862), Houla (CA 1986-2906), Haddatha (CA 1868-2855), Deir Mimess (CA 2010-3006), Et Taibe (CA 1988-2977), El Khraibe (CA 2104-3048), Aadeissee (CA 2010-2955), Rachaiya El Foukhar (CA 2127-3065), Hasbaiya (CA 2147-3115) et Mimes (CA 2170-3135). Des dommages matériels ont été signalés.

Le 7 juin :

- iv) Entre 11 h 10 et 11 h 15 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises d'Arkoub (au sud-ouest du mont Hermon), de Jezzine (au nord-nord-ouest du PO Khiam), de Nabatiye (CA 1958-3090) et de Et Taibe.
- v) Entre 4 h 30 et 13 h 28 deux patrouilles motorisées des forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais à proximité de Chebaa (CA 2200-3055) et auraient occupé des positions aux CA 2184-3055 et aux CA 2198-3052.

- vi) Des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien auraient endommagé des câbles électriques et téléphoniques aux environs d'Arkoub (au sud-sud-ouest du mont Hermon), de Rachaiya El Foukhar, de Kfar Hamam (CA 2137-3053) et d'El-Meri (CA 2103-3028). Deux observateurs militaires de l'ONU ont été invités à accompagner une équipe de travail chargée de réparer les câbles dans les régions susmentionnées du 10 au 12 juin.

La plainte i) a été confirmée par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.510, par. 1 c)]. La plainte ii) a été confirmée [voir S/11057/Add.510, par. 1 b)], et a été reconfirmée par l'observateur militaire de l'ONU qui accompagnait l'équipe de travail, lequel a signalé que les points d'impact les plus proches étaient situés à 200 m de l'endroit où ils se trouvaient. La plainte iii) a été confirmée pour ce qui est du champ d'observation des PO [voir S/11057/Add.510, par. 1 a), b), d) et e)]. La plainte iv) a été confirmée (voir par. 2 ci-dessus). La plainte v) n'a pas été confirmée; le secteur où se serait produit l'incident est hors du champ d'observation des PO. En ce qui concerne la plainte vi), le chef d'état-major de l'ONUST a autorisé des observateurs militaires de l'ONU à accompagner l'équipe de travail.

-----